1201710501

DATE DEPOT :	2012-02-16
NUMERO DE DEPOT :	2012R017066
N° GESTION :	1984B13476
N° SIREN :	331280776
DENOMINATION :	COPARC
ADRESSE :	83-85 ave Marceau 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2011/12/21
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

8UB 13676

PG 21/12/11 CA
PM 21/12/11 OY- RW

COPARC

Entreprise régie par le Code des assurances
Société Anonyme au capital de 5 760 000 euros
Siège Social : 83-85 avenue Marceau – 75116 PARIS
331 280 776 RCS PARIS

GTC DE PARIS
16 FEV. 2012
12066 N° Dépôt

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le 21 décembre à 13 heures,

Les actionnaires de COPARC, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 5 760 000 euros, dont le siège social est situé 83-85 avenue Marceau à Paris (75116), immatriculée sous le numéro 331 280 776 RCS PARIS, se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux du cabinet De Pardieu Brocas Maffei, 57 avenue d'Iéna – 75116 Paris, sur convocation du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2011.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'actionnaire unique.

L'assemblée procède à la composition de son bureau :

Apicil Prévoyance, représentée par Monsieur Alain Esquirol en vertu d'un pouvoir, seul actionnaire, est Président, scrutateur et secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, permet de constater que l'intégralité des actions composant le capital social sont présentes ou représentées.

L'assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

KPMG, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau :

- la feuille de présence de l'assemblée ;
- la liste des actionnaires ;
- le rapport du Conseil d'administration ; et
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus au siège social, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires et du commissaire aux comptes.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission des administrateurs ;
2. Nomination des nouveaux administrateurs ;
3. Pouvoirs pour les formalités légales.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

Première résolution – Constatation de la démission des administrateurs

L'assemblée générale prend acte, à la suite du changement de contrôle de la Société, de la démission de :

- M. Frédéric Grand de ses mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société,
- M. Juergen Gerke de son mandat d'administrateur de la Société,
- W Finance de son mandat d'administrateur de la Société,
- M. Pascal Thébé de son mandat d'administrateur de la Société, et
- Mme Fanny Pallincourt de son mandat d'administrateur de la Société.

Lesdites démission prenant effet à la date des présentes.

L'assemblée générale remercie W Finance et MM. Frédéric Grand, Juergen Gerke, Pascal Thébé et Mme Fanny Pallincourt des services rendus à la Société au cours de leurs mandats et leur donne quitus entier de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration

L'Assemblée Générale nomme, avec effet immédiat, en qualité d'administrateurs, conformément aux dispositions des Statuts :

- Monsieur Philippe Barret, né le 9 janvier 1965 à RIVE DE GIER (42) et demeurant 23, avenue Foch 69006 LYON,
- Monsieur Xavier Léron, né le 14 août 1968 à MONTELIMAR (26), de nationalité française, demeurant à CALUIRE ET CUIRE (69300) 8 Allée Jean-Marie Phily,
- Monsieur Alain Esquirol, né le 24 novembre 1956 à LYON (69), de nationalité française, demeurant à LYON (69003) 15 rue Louise.

Il n'est pas procédé aux remplacements des autres administrateurs démissionnaires.

MM. Philippe Barret, Xavier Léron et Alain Esquirol sont nommés pour une durée de trois (3) années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

MM. Philippe Barret, Xavier Léron et Alain Esquirol ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et remerciaient l'actionnaire unique de sa confiance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'effectuer ou faire effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

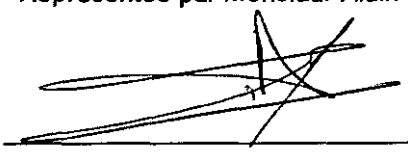
L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le bureau.

Le **Président**

Apicil Prévoyance

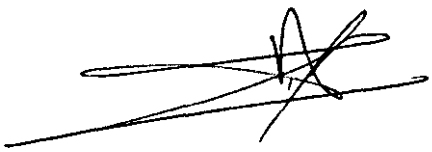
Représentée par Monsieur Alain Esquirol



Le **Secrétaire**

Apicil Prévoyance

Représentée par Monsieur Alain Esquirol



Le **Scrutateur**

Apicil Prévoyance

Représentée par Monsieur Alain Esquirol

